

Agent

Haemophilus parasuis (bactérie).

Transmission

Par contact entre animaux, sur de courtes distances possible également par aérosol.

Clinique

- Surtout les gorets en sont atteints, une semaine après leur déplacement à l'engraissement. L'introduction de l'agent pathogène dans une exploitation jusqu'ici indemne de HPS, resp. à l'achat d'animaux indemnes de HPS dans une exploitation infectée peut toucher toutes les catégories d'âge. Ceci est également valable lors de l'introduction d'une nouvelle souche bactérienne.
- Une infection par HPS engendre des infections de la plèvre, du péritoine, du péricarde, des articulations et de la méninge. Les symptômes se manifestent de manière différente selon l'endroit du corps touché. Leur apparition peut déjà se faire 2 jours après de la mise en place.

Symptômes: Fièvre élevée, morts subites, apathie, manque d'appétit, toux, étouffements, articulations enflées, boiteries et position du chien assis. Si la méninge est touchée, les animaux manifestent une position de la tête penchée, des troubles du mouvement, des crampes, une position latérale et des mouvements de rame.

Diagnostic

- La confirmation se fait en pathologie sur un animal mort non traité par un constat des modifications typiques des organes. La bactériologie permet de mettre en évidence l'agent infectieux.

Marche à suivre en cas de suspicion

- Lors d'un constat de symptômes évidents sur plusieurs bêtes, appeler immédiatement le vétérinaire traitant et informer le SSP.
- En cas de toux, il faut également tenir compte de l'obligation d'annoncer le cas au service vétérinaire selon l'ordonnance sur les épizooties (EP et APP).

Traitement et prophylaxie

- Optimiser le climat (température optimale, aire de couche sans courant d'air, sol isolé dans la zone de couchage).
- Eviter les stress, respecter une hygiène optimale et des transports courts.
- Diminuer le nombre de provenances pour réduire le mélange de différentes souches de bactéries.
- Traiter immédiatement les animaux malades à la pénicilline et isoler les animaux fortement atteints.
- En accord avec le vétérinaire / le conseiller SSP, traitement de l'ensemble des groupes concernés.
- Cela peut s'avérer nécessaire de vacciner les porcelets sevrés à l'élevage pour prévenir à l'engraissement les problèmes subséquents. La vaccination HPS peut se révéler bénéfique.
- Dans le cas où l'infection HPS attaque les porcelets sevrés, une vaccination des truies conformément à la directive vaccination est hautement recommandée.